

[...]

**30.086/II/PN**  
**AMC/RV**

**7 avis**

Monsieur,

En sa séance du 25 mars 1999, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a consacré un examen à une plainte déposée contre plusieurs annonces publiées en français ou de façon inégalement bilingue, dans AZ-magazine et Vlan.

Les annonces que vous avez relevées ont déjà fait l'objet de plaintes.

En annexe, je vous transmets, dès lors, la copie des avis émis par la CPCL au sujet de ces annonces.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le président,**

[...]